



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-45517>

Département(s) de publication : **49, 44, 72, 85, 53**

Annonce n° **24-45517**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ville d'Ecouflant

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la reconstruction de l'école élémentaire Bellebranche et accueil périscolaire

Description : La commune d'Ecouflant a engagé depuis plusieurs années une étude concernant la valorisation de son centre-bourg. Une étude du CAUE a mis en lumière les différentes actions à conduire, dont la démolition de l'actuelle école élémentaire Bellebranche en raison de sa vétusté et la reconstruction d'une nouvelle école élémentaire dans la continuité de l'école maternelle existante. In fine, la commune d'Ecouflant disposera donc sur un même site d'un groupe scolaire. Le projet prendra en compte la réglementation « RE2020 ». Au stade programme, la part indicative de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est estimée à 2 500 000 euros HT.

Identifiant de la procédure : fc24b0bf-0043-4b9f-a837-dde08a04a42b

Identifiant interne : MP2024-22

Type de procédure : Restreinte

Principales caractéristiques de la procédure : La procédure de passation utilisée est le Concours restreint, sur la base des articles R 2162-15 à R 2162-21 et R 2172-1 à R 2172-6 du code de la commande publique. Cette consultation est un concours d'architecture et d'ingénierie sur Esquisse. Le lauréat du concours sera attributaire d'un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R. 2122-6 du Code de la commande publique.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Place Bellebranche - 49000 ECOUFLANT

Ville : ECOUFLANT

Code postal : 49000

Subdivision pays (NUTS) : Maine-et-Loire (FRG02)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Cette procédure ou ce lot annulé(e) ou infructueux(-se) sera relancé(e)

Informations complémentaires : Le concours est organisé en deux phases : Première phase : les candidats remettent un dossier de candidature complet permettant de vérifier les conditions de participation et de mettre en oeuvre les critères de sélection définis dans l'avis de concours et précisés ci-après. Le jury analyse les candidatures et formule un avis motivé sur celles-ci. Au vu de cet avis, l'acheteur retient ensuite 3 participants. Deuxième phase : les participants remettent anonymement un dossier de projet dont le niveau de conception correspond à une esquisse. Le jury examine les dossiers présentés sur la base des critères d'évaluation définis dans l'avis de concours et précisés ci-après puis établit un classement des projets. Après la levée de l'anonymat, sous réserve que le jury ait porté des demandes d'éclaircissements et des questions dans le procès-verbal, un dialogue peut s'établir avec les participants. L'acheteur choisit le lauréat du concours au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury. A l'issue du concours, conformément aux articles R. 2122-6 et R. 2172-2 du CCP, l'acheteur lance une procédure sans publicité ni mise en concurrence lui permettant de négocier avec le lauréat, après le dépôt de l'offre, les conditions techniques, administratives et financières du marché de maîtrise d'oeuvre décrit dans le présent règlement.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Marché de maîtrise d'oeuvre sur la base des articles L2430-1 à L 2432-2, R 2431-1 à R 2431-3, R 2431-5 et R 2431-19 à R 2431-23 du code de la commande publique. La procédure de passation utilisée est le Concours restreint, sur la base des articles R 2162-15 à R 2162-21 et R 2172-1 à R 2172-6 du code de la commande publique.

2.1.6 Motifs d'exclusion

Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail : Se référer au Règlement de la consultation

Manquement aux obligations dans le domaine du droit social : Se référer au Règlement de la consultation

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur esquisse pour la reconstruction de l'école élémentaire Bellebranche et accueil périscolaire

Description : La commune d'Ecouflant a engagé depuis plusieurs années une étude concernant la valorisation de son centre-bourg. Une étude du CAUE a mis en lumière les différentes actions à conduire, dont la démolition de l'actuelle école élémentaire Bellebranche en raison de sa vétusté et la reconstruction d'une nouvelle école élémentaire dans la continuité de l'école maternelle existante. In fine, la commune d'Ecouflant disposera donc sur un même site d'un groupe scolaire. Le projet prendra en compte la réglementation « RE2020 ». Au stade programme, la part indicative de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est estimée à 2 500 000 euros HT.

Identifiant interne : MP2024-22-0

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Place Bellebranche

Ville : ECOUFLANT

Code postal : 49000

Subdivision pays (NUTS) : Maine-et-Loire (FRG02)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Les modalités de la phase offre du concours sont détaillées au règlement de consultation. Le niveau de rendu envisagé en phase offre est de type esquisse. Le montant de la prime envisagée est de 13 000 euros HT.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Qualité des références

Description : Qualité des références : Qualité et adéquation des expériences sur la base des références fournies : les références communes aux membres du groupement doivent être mises en avant. Par ailleurs les références en matière de conception et de réalisation d'équipements publics de nature équivalente, type équipement scolaire ou d'enseignement, seront des éléments d'appréciation,

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Qualité technique et professionnelle de l'équipe proposée

Description : Adéquation des qualifications, des capacités, de la composition et de l'organisation de l'équipe candidate. L'appréciation portera également sur la cohérence et la complémentarité des membres du groupement entre eux. Ces éléments sont évalués de manière transversale d'après l'ensemble des éléments fournis dans le dossier de candidature, et notamment le tableau synthétique de justification des compétences et des expériences, incluant la motivation du candidat.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Coût

Description : Adéquation et optimisation de l'enveloppe financière prévisionnelle du maître d'ouvrage affectée aux travaux et l'incidence des choix architecturaux sur le coût global

Critère :

Type : Qualité

Description : Adéquation du projet au programme (aspects quantitatifs et organisation fonctionnelle du bâtiment et respect des exigences)

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité des choix techniques et de la démarche de haute performance environnementale, le respect de l'objectif de la RE 2020, le confort des usagers et la facilité de maintenance

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité architecturale et insertion dans le site

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : français

Date limite de demande d'informations complémentaires : 20/05/2024 à 12:00

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-securises.fr/>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

Membres du jury : En application des articles R. 2162-22 et R. 2162-24 du CCP, le jury est composé des membres élus de la Commission d'Appel d'Offres (6) et 3 architectes ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats

Prix

Valeur de la prime : 13,000 EUR

Lieu de réception de la prime : 1

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requisite

Adresse de présentation : <https://www.marches-securises.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des demandes de participation : 30/05/2024 à 12:00

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Ville d'Ecouflant

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Ville d'Ecouflant

Organisation qui traite les offres : Ville d'Ecouflant

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville d'Ecouflant

Numéro d'enregistrement : 21490129000012

Département : Maine et Loire

Adresse postale : Place de la Mairie 1

Ville : Ecouflant

Code postal : 49000

Subdivision pays (NUTS) : Maine-et-Loire (FRG02)

Pays : France

Adresse électronique : mdaillere@ecouflant.fr

Téléphone : 0241411000

Adresse internet : <https://www.ecouflant.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.marches-securises.fr>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : a2d96770-bbf1-4e69-ab97-5aa353145bcb - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 17/04/2024 à 12:22

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/04/2024